

LOI N° 2016/016 DU 14 DEC 2016

**AUTORISANT LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE A  
RATIFIER L'ACCORD ENTRE LA REPUBLIQUE DU  
CAMEROUN ET LE CANADA CONCERNANT LA PROMOTION  
ET LA PROTECTION DES INVESTISSEMENTS, SIGNE LE 03  
MARS 2014 A TORONTO (CANADA)**



***Le Parlement a délibéré et adopté, le  
Président de la République promulgue la  
loi dont la teneur suit :***

**ARTICLE 1<sup>er</sup>.**- Le Président de la République est autorisé à ratifier l'Accord entre la République du Cameroun et le Canada concernant la promotion et la protection des investissements, signé le 03 mars 2014 à Toronto (Canada).

**ARTICLE 2.-** La présente loi sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence, puis insérée au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 14 DEC 2016

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**



**PAUL BIYA**